



Neuchâtel, 30 mars 2016

Retour sur la session du 21 mars du Grand Conseil neuchâtelois

[Ordre du jour de la session des 21 mars 2016](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Rapport sur l'intégration professionnelle

Un rapport politique fort, exemplaire de l'engagement du Conseil d'Etat

Le député Jean-Claude Berger a partagé la position du groupe socialiste.

« [...] Notre groupe a pris connaissance et débattu avec grand intérêt de ce rapport sur l'intégration professionnelle, qui est à la fois très complet et d'une grande qualité, bref, un rapport politique fort, qui démontre l'engagement du Conseil d'Etat.

La première partie de ce rapport traite des axes stratégiques de la politique sociale. La problématique de l'intégration professionnelle est importante dans notre canton, complexe et pour y faire face, il doit y avoir une réponse forte. Pour rappel, ces dernières années, ce sont plus de 8000 personnes que sont demandeuses d'emploi et en moyenne, plus de 4500 qui sont inscrites au chômage. Pour les professionnels de l'insertion à l'ORP, par exemple, c'est plus de 40'000 entretiens en 2014. Les conséquences sociales et économiques de cette réalité, ont un impact majeur sur les finances communales et cantonales. Il s'agit donc de repenser le système de manière à le rendre plus efficient. C'est ce que ce rapport aborde, il faut remettre les différents éléments à plat pour replacer tout ce dispositif sur de bons rails. Les compétences sont là, il s'agit maintenant d'avoir une approche globale, de mieux coordonner les différents acteurs de l'insertion professionnelle et leurs actions par une nouvelle stratégie, de manière à réduire les besoins d'assistance à la population.

La deuxième partie du rapport présente cette refonte de la stratégie d'intégration professionnelle, en abordant notamment l'identification des besoins du marché, l'identification des compétences des personnes à la recherche d'un emploi. A relever, qu'il y a une forte attente qui repose sur le secteur privé pour qu'il joue son rôle, soit de partenaire engagé, pour atteindre les objectifs visés par cette nouvelle stratégie. C'est indispensable. Sans un engagement marqué des employeurs sur le long terme, on se retrouvera au point de départ. C'est aussi pourquoi, la relation de confiance entre les personnes de référence au sein du dispositif et les entreprises, pour les questions liées à l'emploi, doit être encore renforcée.



L'ORP jouera un rôle charnière dans ce dispositif, à veiller à ce que le personnel puisse, si nécessaire, développer les compétences requises pour faire fonctionner le dispositif.

Autre aspect important, il s'agira de se doter de moyens pour mesurer l'impact du travail réalisé, de manière à prioriser ce qui doit l'être et améliorer les points de manière à atteindre les objectifs visés.

Nous sommes un des cantons qui possède fort malheureusement le plus haut taux de personnes au chômage, le plus haut taux de divorces, et doit aussi supporter une des plus grandes charges financières consacrées à l'aide sociale. Si le nombre de chômeur diminue pour se rapprocher de celui de la moyenne suisse qui était de 3.3 % en 2015, (actuellement notre canton affiche un taux à 6.4 %), c'est par dizaine de millions que nous ferons des économies !

Nous comprenons bien que ce n'est pas à l'Etat qu'appartient le rôle de trouver du travail pour les personnes à la recherche d'emplois, mais bien de donner des appuis pour le faire, de mieux coordonner les différentes mesures existantes.

Le rapport, en pages 26 et 27 contient un tableau qui indique les projets qui sont menés ou en cours, et les rapports qui sont encore à venir. Il reste encore du travail à fournir en ce qui concerne l'intégration professionnelle. Le Conseil d'Etat met des moyens financiers importants pour favoriser l'accès à l'emploi. Mais notre groupe fait l'analyse que ce ne sera très certainement pas suffisant et qu'il y aura des moyens supplémentaires à financer. Par exemple, ce qui pose problème pour un retour à l'emploi est d'avoir une formation ou un niveau de formation qui permet d'y avoir accès.

Le rapport qui nous est soumis touche la partie de la population en recherche d'emploi qui est en quelque sorte la moins fragile. Nous pensons que l'accès à l'emploi est aussi important pour les personnes qui sont plus fragiles, à celles qui ont moins de compétences, bref, à celles qui sont moins « attractives » pour les employeurs. Nous pensons, entre autres, aux personnes atteintes dans leur santé psychique.

C'est pourquoi nous souhaitons que l'axe 2 « la prévention de la pauvreté et de l'exclusion professionnelle » soit aussi traité sans tarder dans un rapport.

A cet effet, en p.58, chapitre 10.5 Projets liés, en particulier les 2 derniers paragraphes. Il s'agirait entre autres de réfléchir au développement des entreprises sociales ou encore à soutenir l'économie solidaire. En effet, une fois de plus, il faut rappeler que de nombreuses personnes ne retrouveront que très difficilement, voire jamais, un poste de travail dans le 1er marché de l'emploi et n'auront jamais un droit à l'AI n'ayant pas un handicap reconnu. Ces personnes d'âge divers doivent rester intégrées socialement et professionnellement de manière adéquate.

Dominique Schnapper, sociologue, dit ceci à propos de l'intégration :

« Même s'il adopte des formes qui ne cessent de se renouveler, le travail ne peut que demeurer un axe essentiel de la vie dans les démocraties modernes. Il reste le grand intégrateur. »

Concernant le calendrier prévu pour mener à bien ce projet, cela nous semble très ambitieux, mais aussi assez irréaliste. Est-ce que le Conseil d'Etat partage également cette interrogation ?



Notre groupe acceptera l'amendement de la commission ainsi que le classement des anciens postulats et je m'exprimerai plus tard pour donner la position de notre groupe sur les postulats qui ont été déposés.

Pour conclure, nous remercions le Conseil d'Etat pour cet engagement fort pris pour empoigner la problématique de l'insertion professionnelle et notre groupe acceptera ce rapport à l'unanimité. »

Le rapport a été accepté à l'unanimité des 113 membres présents.

Élection des exécutifs communaux

Un système déjà bien complexe

Il est revenu au député Baptiste Hunkeler de défendre le point de vue du groupe socialiste.

« [...] Le groupe socialiste a étudié avec intérêt le projet de la commission législative.

Si nous étions opposés aux projets aussi bien libéral radical que vert'libéral, le groupe socialiste est partagé au sujet de la proposition de la commission.

Pour une première partie du groupe, les projets LR-VL pointent un problème réel, qui est celui des viennent-ensuite élus aux exécutifs communaux tout en ayant certaines fois 2x moins de voix que leurs prédécesseurs, avec une légitimité discutable. De plus, le système actuel pousse des candidats qui étaient motivés et disponibles lors d'une élection générale à accepter une élection au bout de 2-3 ans avec un enthousiasme mesuré, par crainte que leur parti perde un siège en cas de désistement de leur part. Finalement, l'autonomie communale doit être particulièrement respectée dans le cadre des droits politiques, les spécificités locales devant prévaloir. Pour cette partie du groupe, la solution de la commission, innovante, représente une solution adéquate et mesurée.

Pour une deuxième partie du groupe, le système politique suisse est déjà assez compliqué : proportionnel pour le Conseil général, quoique des fois majoritaires, 3 systèmes différents pour les exécutifs communaux, proportionnel au niveau cantonal mais majoritaire pour le conseil d'Etat mais proportionnel pour le Conseil des Etats, etc. Bref, rajouter un 4ème système avec la proportionnel améliorée ne fera que désorienter encore plus les électeurs. Au contraire, le système politique devrait être révisé dans une logique simplificatrice, si l'on souhaite une meilleure implication citoyenne en politique.

C'est pourquoi le groupe socialiste sera partagé sur ce vote. »

Le projet de loi a été adopté par 79 voix contre 14. •



CFC en poche, et ensuite ? Motion du groupe socialiste

Des réponses qui appellent des approfondissements

La députée Christiane Bertschi a transmis la position du groupe socialiste

« [...] Rarement une motion aura reçu, pour réponse, une étude si détaillée, et nous en remercions le Conseil d'Etat.

La motion demandait le devenir professionnel des porteurs de CFC après 1 an et 3 ans. C'est une étude quantitative qui a été livrée, comme demandée par la motion. Celle-ci avait pour objectif de connaître les possibilités offertes par un CFC sur le marché du travail à un moment donné, afin de permettre de prendre des décisions de formation en toute connaissance de cause. Le rapport proposé donne une photographie de la réalité à une date précise.

Quelques considérations sur les résultats :

1. Un grand pourcentage de diplômés trouve du travail dans son activité professionnelle -73%- et 14% dans un métier proche. Pour les porteurs d'un CFC obtenus en école, 28% travaillent dans un autre métier que celui appris
2. Les écoles d'apprentissage à plein temps servent de tremplin pour les formations supérieures, d'autant plus qu'elles ont eu des exigences à leur entrée : 44% des diplômés continuent dans des écoles supérieures ou autres.
3. Les porteurs d'un CFC / AFP trouvent un travail dans un temps relativement court : 1,6 mois pour le dual et 3,5 mois pour les écoles à plein temps, ce qui est relativement rapide dans les deux cas. Il reste cependant à constater que 9.4% des diplômés sont en recherche d'emploi, alors que le chômage était de 5,4% au niveau cantonal au moment de l'enquête. Le chômage des jeunes est une réalité et démontre aussi la difficulté de s'insérer dans le monde du travail lors d'un premier emploi: un appel aux employeurs est ainsi lancé pour donner une chance à de jeunes diplômés.
4. Globalement, le taux de satisfaction quant à la formation est élevé.
5. L'âge moyen de fin de formation- en enlevant les diplômés via art. 32 ou validation des acquis- s'élève à 21,2 ans : ceci peut s'expliquer par des changements d'orientation en cours de formation professionnelle, mais aussi certainement, par un début d'apprentissage tardif.
6. Il est à relever l'âge des diplômés via art. 32 ou validation des acquis qui est de 40 ans, et ce chiffre démontre les opportunités de la formation tout au long de la vie, malgré des contraintes conséquentes.
7. Le niveau des salaires est très typé entre les formations à dominante masculine ou féminine : les métiers, exercés par une majorité de femme sont nettement moins bien rémunérés que ceux exercés par une majorité d'homme : ceci nous pose un problème. Est-ce qu'une mixité plus grande dans les formations changerait la donne ? ou est-ce que c'est la valeur accordée à certains métiers dans la société qui entre en ligne de compte ?



8. La définition des fonctions d'encadrement ou de spécialiste n'est pas précisée, et ne permet pas de comprendre les résultats.

Les problèmes soulevés par le rapport :

9. Le domaine informatique-multimédia est à la peine. Le découpage des métiers met dans la même rubrique les informaticiens et les médiaticiens. Il faudra analyser aussi les résultats par métier pour avoir une image plus précise. Seul 40% des diplômés travaillent dans leur métier et 40% dans un autre domaine, avec les risques de déqualification que cela entraîne. Les diplômés doivent attendre aussi 4,1 mois pour trouver du travail et subissent un risque plus élevé de chômage que les autres formations.

En conclusion :

Quelques personnes dans le groupe socialiste s'inquiétaient de décisions hâtives qui pourraient être prises suite à ces constats, décisions par exemple, qui auraient pour conséquence de supprimer des places d'apprentissage en école et laisseraient des élèves sans solution. Elles pensaient aussi que les résultats pouvaient évoluer dans le temps, et qu'il fallait une réflexion plus approfondie pour comprendre certaine situation. Elles regrettaient aussi qu'il n'y ait dans le rapport qu'une analyse quantitative et pas aussi une vision qualitative de la formation.

Pour le reste du groupe, le rapport répond à la motion. Les chiffres sont nombreux et il faudra une deuxième étape pour comprendre certains mécanismes. Le Conseil d'Etat pourra reprendre certains résultats pour les documenter dans leur contexte, avant de prendre quelques décisions.

Cependant, les jeunes qui entreprendront des formations auront quand même déjà des éléments pouvant être pris en considération dans leur choix professionnel. La transparence est importante, ce n'est pas pour décourager ou bloquer des vocations, mais pour les éclairer.

Le groupe socialiste acceptera, à la presque unanimité, le classement de la motion. »

Le classement de la motion n'a pas été combattu. •

Nous vous renvoyons à [l'ordre du jour de la session](#) pour consulter l'intégralité des objets déposés par le groupe et les député-e-s socialiste. •

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 30 mars 2016.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.